METPARK

Date de télétransmission :	19 novembre 2026
Date de retour de l'acte :	19 novembre 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20261117-1757-DE-1-1
Publié le	23 novembre 2026

CONSEIL ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 17 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :
M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etaient excusés et représentés :
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Mayeul L'HUILLIER, M. Gwenaël LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT, M. Frédéric GIRO à M. Olivier CAZAUX, M. Jean-François EGRON à Mme Pascale BOUSQUET-PITT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/06/09P

Autorisation de signer le marché 2026FCS0053 relatif à la sûreté des infrastructures de la Régie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

La Régie METPARK a lancé, le 25 septembre 2026, une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1° du code de la commande publique, pour la réalisation de prestations de sûreté des infrastructures de la Régie METPARK. Les candidats ont été invités à répondre avant le 26 octobre 2026, à 12 heures.

Le marché est un accord-cadre, d'une durée de 12 mois, tacitement reconductible 3 fois par période de 12 mois et d'un montant maximum pour la durée totale du marché de 3 000

000,00 € HT.

10 plis ont été reçus dans le délai imparti.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 10 novembre 2026, a attribué l'accord-cadre à la société PROTEXIO, première du classement des offres, pour un montant de 1 041 550,62 € HT, soit 1 249 860,74 € TTC, sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) remis.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- **Signer avec la société PROTEXIO le marché relatif à la réalisation de prestations de sûreté des infrastructures de la Régie METPARK et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché,**
- **Inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ce marché sur les budgets de l'exercice en cours.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 17 novembre 2026

Pour expédition conforme

Président 

Christophe DUPRAT